

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
Conseil de communauté
Séance du 27 mars 2009

MENTIONS PRESCRITES par la CIRCULAIRE de M. le PREFET de la MANCHE en date du 3 juin 1885

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	40
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	20 mars 2009
Date de l'affichage du procès-verbal.....	3 avril 2009

CERTIFIE EXACT

Le Président,
Bernard CAZENEUVE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars, le conseil de communauté urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

ETAIENT PRESENTS : M. CAZENEUVE, Président - M. ROUXEL - Mme LECRES - MM. CAUVIN (départ 15h43) - LEBOURGEOIS - Mme DUPONT-MORRAL - M. LEPELLETIER - Mme LEJUEZ - MM. LAGARDE - CHENINA - CIVILISE - BERNARD - LE MIEUX - LEMARCHAND - MAGHE, Vice-Président(e)s - MM. BIGOT - CATHERINE - CORBIN - DOUILLOT - DUPONT Y. - EUGENE - GOUREMAN - HARANT - Mmes HERY - JOZEAU-MARIGNE (départ 16h41) - M. LELOY - Mmes LERENARD - LETOURNEUR - M. LEVALLOIS - Mme LOISEL - MM. LOUISET (arrivée 15h24/départ 16h07) - MAGALHAES (départ : 16h54) - NOLLEAU - Mme PICOT - MM. PINEL - POUTAS (départ 16h45) - ROUSSEL (arrivée 14h54) - ROUXEL J.P. - Mme VAYER (départ : 17h06) - M. VIGNET, conseillers communautaires.

ABSENTS EXCUSES : M. ARRIVE (mandataire : M. LEBOURGEOIS) - Mme BOUKERROU (mandataire : M. EUGENE) - Mme GESNOUIN (mandataire : M. HARANT) - Mme GODEFROY (mandataire : M. J.P. ROUXEL) - Mme GODIN (mandataire : Mme LOISEL) - Mme GOSSELIN (mandataire : M. CAZENEUVE) - Mme HELIE (mandataire : M. CHENINA) - Mme JOZEAU-MARIGNE (mandataire : M. DUPONT Y. dès son départ) - M. LERECULEY (mandataire : Mme PICOT) - M. LOUISET (mandataire : M. BERNARD) - M. MAGALHAES (mandataire : Mme LEJUEZ dès son départ) - M. MONTECOT (mandataire : M. LAGARDE) - Mme PELERBE - Mme VAYER (mandataire : M. VIGNET dès son départ).

La séance est publique, M. LELOY est secrétaire de séance.

1 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Motion de soutien aux enseignants-chercheurs et à l'IUT Cherbourg-Manche

En présence de Mme DORNIER, Vice-Présidente du conseil scientifique de l'université de Caen et de M. SAEZ, chargé de mission de l'université, de M. MAKANY, directeur de l'IUT de Cherbourg et de Mme GERARD, Présidente du Conseil d'Administration et après les avoir entendus s'exprimer sur le mouvement exceptionnel qui touche depuis plusieurs semaines le monde universitaire, enseignants, étudiants et personnels administratifs confondus, le Président soumet au vote des conseillers communautaires une motion de soutien aux enseignants-chercheurs et à l'IUT de Cherbourg-Manche pour demander à la Ministre de l'Enseignement Supérieur :

- de revoir le système d'allocation de moyens SYMPA afin qu'il prenne en compte les besoins réels des universités, des enseignants, des étudiants et de l'ensemble des personnels techniques et administratifs ;
- d'intégrer dans ce système les particularismes des sites délocalisés et des IUT afin qu'ils en soient pas pénalisés ;
- de consolider les moyens de l'IUT de Cherbourg-Manche en prenant en compte ses résultats et l'ensemble du site universitaire dont il est un élément essentiel.

Cette motion est votée à l'unanimité. Elle est jointe en annexe II du présent compte-rendu.

Motion de la Communauté urbaine de Cherbourg pour un impôt économique local et dynamique

M. LAGARDE soumet au vote du conseil une motion consécutive à l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle pour demander le maintien d'un impôt économique local sur les entreprises, de même produit évolutif, c'est-à-dire une taxe professionnelle rénovée prenant notamment comme assiette la valeur ajoutée, conformément aux conclusions de la commission Fouquet.

Cette motion est soutenue par neuf associations nationales d'élus.

Intervention de Bernard CAUVIN pour préciser qu'il votera cette motion car depuis 18 ans c'est la première fois que toutes les associations d'élus quelles que soient leurs sensibilités politiques sont en accord sur un texte pour demander une taxe rénovée.

Intervention de M. LEMARCHAND qui considère que l'inquiétude des élus est normale et légitime mais qu'à ce jour il n'y a pas d'éléments tangibles pour dire que la taxe professionnelle va être supprimée. Il considère qu'il n'y a pas urgence à saisir le gouvernement et à polémiquer.

Intervention de M. ROUXEL pour exprimer son accord considérant que les élus doivent faire entendre leurs voix avant l'irréparable et pour exiger la pérennité et l'équilibre des finances publiques.

Intervention de M. CORBIN pour rappeler les limites de cette taxe et rappeler que sous le gouvernement de Lionel JOSPIN, la taxe a été réformée avec la suppression de la part salariale. Il considère que la taxe professionnelle étrangle et pénalise les entreprises. Il conclut en précisant qu'il votera contre.

Intervention de M. CAZENEUVE pour exprimer que si l'on doit supprimer un impôt parce qu'il pénalise, dans ce cas, il conviendrait de supprimer la fiscalité qui frappe les ménages qui ne vont pas mieux que les entreprises.

Bernard CAZENEUVE rappelle que la taxe professionnelle représente 37 milliards d'euros, et que la fiscalité des ménages atteint 260 milliards d'euros. Si l'Etat supprime la taxe professionnelle, il devra compenser 37 milliards d'euros ce qui aura pour conséquence de creuser le déficit budgétaire de ce montant.

Intervention de M. MAGHE pour signifier qu'il votera cette motion. Il considère effectivement que la taxe professionnelle pénalise les entreprises mais qu'elle constitue un revenu régulier des collectivités locales et qu'il y a un risque à ce que la taxe professionnelle ne soit pas compensée à hauteur et dans le temps.

Intervention de M. CIVILISE pour faire savoir que le groupe communiste votera cette motion afin d'exercer un droit d'alerte large étant précisé que des solutions telle que la taxation des revenus financiers a la préférence du groupe.

La motion est votée à la majorité. Cette motion est jointe en annexe I du présent compte-rendu.

1 contre : M. CORBIN
1 abstention : Mme HERY

2 - Compte-rendu des décisions du Président

Le Président rend compte des décisions du Président du 6 janvier au 5 mars 2009 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte à l'UNANIMITE

2 - Compte-rendu des décisions des bureaux des 22 janvier et 5 mars 2009

Le Président rend compte des décisions des bureaux des 22 janvier et 5 mars 2009 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte à l'UNANIMITE

**3 - 2009/033 - ATTRIBUTIONS du PRESIDENT et ATTRIBUTIONS du BUREAU
DELEGATIONS de POUVOIRS PRISES en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211.10 du CODE
GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES
M. ROUXEL**

Le conseil a adopté les modifications à apporter à la délibération n° 2008/050 du 17 avril 2008 portant sur :

- la délégation de pouvoirs consentie au Président par le conseil pour les marchés publics et accords-cadres ;

- la délégation de pouvoirs consentie au bureau par le conseil pour l'attribution des aides au logement social et à l'accès sociale à la propriété.

ADOpte à l'UNANIMITE

4 - 2009/034 - MANDAT 2009-2014 - DELEGATIONS de SIGNATURE

M. ROUXEL

Le conseil a approuvé les modifications à apporter à la délibération n° 2008/141 relative aux délégations de signature accordées aux directeurs de service dans le cadre des marchés publics et accord-cadres.

ADOpte à l'UNANIMITE

**5 - 2009/013 - PERSONNEL
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

M. LEBOURGEOIS

Le conseil de communauté a approuvé la modification de l'organigramme déclinée ci-dessous :

Catégorie A

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

transformation d'un poste d'attaché principal en poste de : *directeur territorial*

Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

transformation de deux postes de rédacteur en postes de : *rédacteur principal*

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine

transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine bibliothèque 1ère classe en poste d'assistant de : *conservation du patrimoine bibliothèque Hors Classe*

Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux

transformation de deux postes de technicien principal en poste de : *technicien supérieur chef*
transformation de six postes de technicien en poste de : *technicien supérieur principal*

Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux territoriaux

transformation d'un poste de contrôleur en poste de : *contrôleur de travaux principal*

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

transformation de deux postes d'adjoint administratif de 1ère classe en poste de : *adjoint administratif principal 2ème classe*

transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe en poste de : *adjoint administratif principal 1ère classe*

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

transformation de 6 postes d'adjoint technique de 2ème classe en postes de : *adjoint technique de 1ère classe*

transformation de 23 postes d'adjoint technique de 1ère classe en postes de : *adjoint technique principal 2ème classe*

transformation de 9 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en postes de : *adjoint technique principal 1ère classe*

transformation d'un poste de maître ouvrier du réseau en poste de : *chef d'équipe du réseau* (promotion agent statut droit privé)

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe en poste de : *Agent de maîtrise*

ADOpte à l'UNANIMITE

**6 - 2009/015 - FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS
DE PROTECTION INDIVIDUELLE
AVENANTS N° 1 AU MARCHE 152/2008
LOT 4 " CHAUSSURES ET BOTTES DE SECURITE"
ET AU MARCHE N° 153/2008
LOT 5 "EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE"**

M. LEBOURGEOIS

Le conseil a approuvé les avenants n° 1 aux marchés conclus avec la Sté ALBAUT VILLETTE (152/2008) et TAMPLEU SPRIET (153/2008) ayant pour objet la modification d'une clause des marchés, à savoir :

"Les produits nouveaux non prévus à l'alinéa 1 du présent article pourront être intégrés au marché. Le titulaire adressera un devis contenant le prix nouveau. L'acceptation de la Communauté urbaine de Cherbourg se fera par l'émission d'un bon de commande appliquant le prix unitaire proposé".

ADOpte à l'UNANIMITE

7 - 2009/028 - SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises"
Construction de 28 logements collectifs
rue Louis Aragon à Cherbourg-Octeville
Emprunt CDC de 33.080,00 € Garantie d'emprunt

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 33.080,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

8 - 2009/027 - SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises"
Construction de 28 logements collectifs
rue Louis Aragon à Cherbourg-Octeville
Emprunt CDC de 245.100,00 € Garantie d'emprunt

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 245.100,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

9 - 2006/026 - SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises"
Construction de 28 logements collectifs
rue Louis Aragon à Cherbourg-Octeville
Emprunt CDC de 278.480,00 € Garantie d'emprunt

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 278.480,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**10 - 2009/025 - SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises"
Construction de 28 logements collectifs
rue Louis Aragon à Cherbourg-Octeville
Emprunt CDC de 2.063.870,00 € Garantie d'emprunt**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 2.063.870,00 € que la SA d'HLM "Les Cités Cherbourgeoises" se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

ADOpte à l'UNANIMITE

**11 - 2009/017 - Presqu'île Habitat
Construction de 75 logements
Quartier de l'Amont Quentin à Cherbourg-Octeville
Emprunt CIL de 382.800,00 € Garantie de la communauté urbaine**

M. CIVILISE

La communauté urbaine de Cherbourg accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 382.800,00 € que Presqu'île Habitat se propose de contracter auprès du comité interprofessionnel du logement de la Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**12 - 2009/023 - PLH - MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PASS-FONCIER - CONVENTION AVEC
L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT ET LE CIL MANCHE**

M. CIVILISE

Le conseil a autorisé le Président à signer une convention pour la mise en place du PASS-Foncier avec l'UESL et le CIL Manche.

ADOpte à l'UNANIMITE

**13 - 2009/024 - PLH - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - AVENANTS ANNUELS AUX
CONVENTIONS 2007/2009**

M. CIVILISE

Le conseil autorise le Président à signer l'avenant à la convention de délégation des aides à la pierre ainsi que l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Ces avenants ont pour objet :

1. Le développement du parc locatif social programmé dans le cadre du PLH

La réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de 100 logements locatifs sociaux dont :

- * 30 logements PLAi (prêt locatif aidé d'intégration),
- * 70 logements PLUS (prêt locatif à usage social),
- * 56 logements PLS (prêt locatif social) issus des reports 2007/2008.

Les moyens financiers alloués par l'Etat à la Communauté urbaine de Cherbourg s'élèvent à 430 000 € auxquels s'ajoutent les reports de l'année précédente pour un montant de 227 567 €.

2. L'amélioration du parc privé ancien dans le cadre de l'OPAH d'agglomération et de l'OPAH de renouvellement urbain

Pour l'année 2009 les objectifs prévoient la production d'une offre de 27 logements privés à loyers maîtrisés.

Les crédits alloués par l'ANAH s'élèvent à 647 127 € auxquels s'ajoutent 115 000 € supplémentaires issus d'une première répartition des crédits dédiés aux actions du Plan de relance.

3. Soutien à l'accession sociale à la propriété

Augmentation du nombre de PASS-Foncier et versement d'une aide de 2 000 € par dossier que la Communauté urbaine subventionnera.

ADOpte à l'UNANIMITE

14 - 2009/051 - Périmètre d'intervention de Presqu'île Habitat

M. CIVILISE

Le conseil émet un avis favorable sur l'extension du périmètre d'intervention de Presqu'île Habitat, office public de l'habitat, conformément à l'ordonnance n° 2007/137 du 1er février 2007 et de l'article L 421-5 du code de la construction et de l'habitat.

ADOpte à l'UNANIMITE

15 - 2009/052 - Etude relative au rapprochement de Presqu'île Habitat et de la SEMIAC

M. CIVILISE

Le conseil donne son accord sur le lancement d'une étude de rapprochement entre la SEMIAC et Presqu'île Habitat, estimée à 100 000 € HT

- désigne ses représentants pour siéger au comité de pilotage :

MM. CIVILISE, LAGARDE, Vice-Présidents et M. ROUXEL J.P, conseiller communautaire

- décide de participer au financement de l'étude selon le tiers du montant restant à charge.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Intervention de M. CORBIN pour faire remarquer que l'étude est onéreuse alors que tout semble avoir déjà été décidé puisque l'échéance 2011 correspond à la relocalisation de Presqu'île Habitat.

En réponse, Bernard CAZENEUVE informe que la décision de relocaliser Presqu'île Habitat a été prise au lendemain des élections municipales. Il précise que l'étude abordera également la relation de la nouvelle structure avec les autres bailleurs, avec la CUC et les autres collectivités. Elle a pour objectif de préciser les compétences exactes de la nouvelle structure avec une approche de la compétence d'aménagement et avec l'objectif de construire un pôle public de l'habitat (construction et aménagement).

Intervention de M. MAGHE qui fait part de son étonnement par rapport au coût de l'étude compte tenu des transferts de charges qui doivent s'opérer entre la ville de Cherbourg et la Communauté Urbaine.

Bernard CAZENEUVE précise que la ville de Cherbourg ne participe pas au fonctionnement de la SEMIAC. Il précise que cette étude sera menée en toute transparence et que le bureau et le conseil seront tenus informés des différentes étapes avant le positionnement final.

16 - 2009/012 - BILAN DES ACTIONS DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION POUR L'EXERCICE 2008 ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2009

Mme LECRES

Le conseil a approuvé le bilan de l'exercice 2008 de la MEF, et a autorisé le versement à la MEF de la participation de la CUC pour l'année 2009, s'élevant à 102 755 € (cent deux mille sept cent cinquante cinq euros).

La dépense sera imputée au compte 6574 90 748 L enveloppe 14418.

ADOPTE à l'UNANIMITE (Mme LECRES ne participe pas au vote).

17 - 2009/009 - APPROBATION DE LA 1ère MODIFICATION du PLAN LOCAL D'URBANISME

M. LEPELLETIER

Le conseil :

- approuve le projet de modification du plan local d'urbanisme en retenant la proposition d'adaptation du règlement en zone N, conformément aux conclusions du commissaire-enquêteur. Cette modification concerne le règlement qui ne devra plus faire apparaître les mentions "élevage" et "stockage" pour les constructions agricoles admises dans cette zone.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**18 - 2009/040 - Programme d'action foncière - Equeurdreville-Hainneville – Secteur Tôt Sud
Margannes – Engagement d'une procédure de DUP réserves foncières**

M. LEPELLETIER

Le conseil :

- annule la délibération n° 2008/229 du 20 novembre 2008, suite à une erreur matérielle relative à l'estimation du coût de cette procédure,
- approuve l'engagement d'une procédure de DUP réserves foncières sur le secteur Tôt Sud-Margannes, à Equeurdreville-Hainneville,
- sollicite auprès de M. le Préfet de la Manche une déclaration d'utilité publique en vue de constituer les réserves foncières sur le secteur Tôt Sud-Margannes, à Equeurdreville-Hainneville, et la cessibilité des emprises nécessaires à la constitution de cette réserve foncière.
- dit que le bénéficiaire de la DUP sera l'Établissement Public Foncier de Normandie.

ADOpte à l'UNANIMITE

**19 2009/003 - PRU de Tourlaville - Marché de maîtrise d'oeuvre
Avenant n°1**

M. LEPELLETIER

Le conseil a approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre contracté avec l'équipe Ville Ouverte.

Cet avenant a pour objet l'intégration à la tranche conditionnelle une mission APD variante pour la cité des Flamands. L'établissement de la variante concernée nécessite une importante reprise des travaux du bureau d'étude, puisqu'il s'agit de présenter, pour la partie concernée, une alternative au projet issu des marchés de définition. Compte-tenu des enjeux de la négociation en cours, il est prévu d'intégrer des prestations plus qualitatives (vues 3D notamment).

La modification de la tranche conditionnelle d'un montant inchangé de 60 517,60 € T.T.C., portant sur la répartition des prestations au sein de l'équipe est sans variation du montant global du marché (soit 237 672,71 € T.T.C.).

Les dépenses résultant de cet avenant qui n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché initial seront imputées au compte 2031 824 711 A enveloppe 9627.

ADOpte à l'UNANIMITE

**20 - 2009/018 - AGENDA 21
FAVORISER LE DEPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUTAIRES
PAR LES TRANSPORTS PUBLICS**

M. CHENINA

Dans le cadre de ses actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique et conformément à l'article R 3261.1 du code du travail, relatif à la prise en charge par l'employeur des titres d'abonnement des salariés, article modifié par le décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, le conseil :

- approuve le principe de la participation de la CUC au financement des titres d'abonnements mensuels ou annuels souscrits par ses agents pour leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou d'un service public de vélos à compter du 1er avril 2009, étant précisé qu'un crédit de 15 000 € a été inscrit au BP 2009 ;

- fixe le taux de participation à 50 % ;

- dit que s'agissant des transports par le réseau zéphir, le coût sera calculé à partir de la grille tarifaire votée chaque année par le conseil de communauté, structurée en fonction de l'âge de l'usager ;

- autorise le Président à intervenir à la signature d'une convention avec Zéphir ;

La dépense sera imputée au budget compte 6488 020 A002.

ADOpte à l'UNANIMITE

**21 - 2009/014 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
DEPOSE de POTEAUX, FOURNITURE ET POSE D'ABRIBUS
ATTRIBUTION DU MARCHE**

M. CHENINA

Une consultation a été lancée pour procéder à la dépose, à la fourniture et à la pose d'abribus sur le réseau communautaire.

Il est précisé que le marché sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande pour l'année 2009 et reconductible expressément pour 2010, 2011 et 2012. Le montant annuel des commandes sera situé dans une fourchette minimum/maximum comprise entre 19 000 et 33 000 € HT.

Aussi, le conseil autorise Monsieur le Président à signer le marché susvisé.

Les dépenses seront imputées au compte 2 188 821 147 D - Enveloppe 608.

ADOpte à l'UNANIMITE

**22 - 2009/031 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
AVENANT n° 3 - MODIFICATIONS DE SERVICE POUR AJUSTEMENT
DU RESEAU RESTRUCTURE**

M. CHENINA

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 3 de la délégation de service public qui porte sur les éléments suivants :

- 1) - les modifications de service liées à l'ajustement du nouveau réseau ;
- 2) - l'évaluation des recettes des modifications de service de l'avenant n° 2 et l'intégration des annexes corrigées de l'avenant n° 2 avec les études d'impact détaillées ;
- 3) - les modifications de service liées aux surcharges de service ;
- 4) - les modifications de service liées aux travaux intervenus Avenue de Plymouth ;
- 5) - le report de l'enquête origine-destination prévue en 2009 reportée en 2010.

La contribution financière est modifiée comme suit :

Période	Avenant 2 Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en €avril 2007 – Avenant 2	Avenant 3 Total impact financier	Avenant 3 Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en €avril 2007 – Avenant 3
du 01/01 au 31/12/2008	5 401 086 €	67 235 €	5 468 321 €
du 01/01 au 31/12/2009	5 230 531 €	10 235 €	5 240 766 €
du 01/01 au 31/12/2010	5 158 858 €	70 235 €	5 229 093 €
du 01/01 au 31/12/2011	5 083 672 €	40 235 €	5 123 907 €
du 01/01 au 31/12/2012	5 030 155 €	40 235 €	5 070 390 €
du 01/01 au 31/12/2013	4 945 953 €	40 235 €	4 986 188 €

Ces montants sont exprimés en valeur avril 2007.

ADOpte à l'UNANIMITE

23 - COMMUNICATION sur la STRATEGIE ECONOMIQUE de la CUC

M. CAZENEUVE

Intervention de M. CAZENEUVE qui précise que de 2009 à 2014, la Communauté urbaine investira 150 000 000 d'euros tous budgets confondus. Il considère qu'en cette période de crise, la Communauté urbaine continuera à assurer pleinement les actions de développement économique qui relèvent de sa compétence pour renforcer l'attractivité de son territoire. Pour réaliser ce programme ambitieux d'investissements, le Président informe que cela passe par une maîtrise totale des dépenses de fonctionnement afin de dégager une épargne de gestion pour un endettement mesuré et compatible avec les grands équilibres budgétaires.

Au titre de l'habitat, le montant des crédits mobilisés sur la période s'élève à 5 600 000 euros et les actions sont celles du programme local de l'habitat adopté en juin 2007 pour promouvoir le développement d'une offre nouvelle et équilibrée de logements sur le territoire communautaire.

Au titre de l'action économique, le Président informe que 19 000 000 euros permettront de développer différentes actions structurantes pour conforter l'accueil des entreprises avec le projet de création de nouvelles zones d'activités (Tourlaville-Penesme, étude de faisabilité de Bréquéal, etc...), poursuite de la réhabilitation des locaux du centre d'activités Louis Lumière, construction de nouveaux locaux, etc...

Au titre des équipements touristiques majeurs, la Cité de la Mer sera dotée d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour développer sa troisième phase qui se décompose en quatre opérations que sont la grande galerie des engins et des hommes, la cité des enfants, l'espace émigration et Titanic et la poursuite de la rénovation du patrimoine.

Au titre des opérations de renouvellement urbain, 18 millions d'euros se répartissent entre l'opération structurante "entre terre et mer" (14 millions d'euros) et les projets de recomposition urbaine des villes dans un partenariat étroit avec les communes dont la somme dédiée s'élève à 4 millions.

Au titre des grands services publics, le Président décline les efforts financiers qui seront portés par la Communauté urbaine pour améliorer leurs performances dont notamment :

- 47 millions pour les stations d'épuration Est à Tourlaville et Ouest à Equeurdreville-Hainneville
- 7 millions pour développer les transports publics urbains
- 17 millions pour la voirie

Le Président met en avant les partenariats solides construits avec la Région, l'Etat et le Conseil Général à travers le volet territorial du CPER et le contrat de territoire. Il met en exergue le renforcement des relations avec les autres territoires pour articuler et optimiser les efforts financiers au travers du contrat de pays et du contrat d'agglomération. Il précise que cette politique d'ouverture aux autres territoires a été portée et poussée par la Communauté urbaine. Dans cette voie, il évoque la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) à vocation touristique, impulsée par l'établissement public communautaire dans l'objectif d'une nouvelle organisation des acteurs du tourisme pour permettre la mise en place de nouvelles actions de développement touristique.

Il souligne le bon travail effectué par l'office du tourisme mais fait savoir que pour des raisons notamment de sécurité juridique, la structure ne pouvait plus fonctionner sous sa forme associative. Pour autant, la Communauté urbaine continuera à apporter des financements pour le développement du tourisme (170 000 euros) et l'EPIC bénéficiera des produits de la taxe de séjour auxquels s'ajouteront des fonds européens. Bernard CAZENEUVE fait remarquer que le futur EPIC permettra de simplifier l'organisation territoriale du tourisme puisqu'il rassemblera à la fois des professionnels du tourisme, la chambre de commerce, le comité régional et le comité départemental du tourisme, le club croisières, et 14 élus de la Communauté urbaine. Il précise que la présidence sera confiée à un professionnel, M. LECHEVALLIER qui en a accepté la présidence.

Dans cette même approche du développement du territoire, le Président évoque la refondation de la technopole créée en 2000 avec pour objectif de contribuer au développement économique régional dans les domaines de la maîtrise d'ambiance et des technologies marines. Il explique la volonté de la Communauté urbaine de mettre en place une nouvelle gouvernance en lien avec la région et les différentes parties-prenantes (organismes de formation, entreprises, collectivités). Ainsi, le champ d'action de la Technopole Cherbourg-Normandie reconfigurée sera structuré autour de trois filières que sont le secteur d'activité lié au nucléaire, le secteur du nautisme et le secteur de la valorisation des produits de la mer en étroite liaison avec les conseils régional et général.

**24 - 2009/010 - VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013 -
CONVENTION D'APPLICATION 2008-2010**

M. CAZENEUVE

L'Etat et la Région Basse-Normandie ont souhaité, dans le cadre du Contrat de projet, adjoindre un volet territorial pour accompagner les pays, les agglomérations et les parcs naturels régionaux dans leurs projets de développement. Le montant total des crédits Etat-Région, soit 72 000 000 €, a fait l'objet d'une répartition en fonction des critères de fragilité des territoires.

Ainsi, le Pays du Cotentin et l'agglomération cherbourgeoise se sont vus attribuer 20,62 % de l'ensemble des crédits selon la répartition suivante :

Pays du Cotentin	6 950 000 €
Agglomération de Cherbourg	7 900 000 €
Total	14 850 000 €

En vue de préparer, la 1ère convention territoriale d'application pour la période 2008-2010, et compte tenu de leur degré d'avancement et à la concertation avec l'Etat et la Région, les projets suivants ont été inscrits :

	Maître d'ouvrage	Montant total 2008-2010	CPER VT 2008-2010
Tourlaville – Réaménagement du port des Flamands	Ville de Tourlaville	1 514 000 €	576 000 €
Equeurdreville - Renforcement attractivité urbaine	Communauté urbaine de Cherbourg	1 260 000 €	504 000 €
Equeurdreville - Mise en valeur du front de mer	Ville d'Equeurdreville	600 000 €	240 000 €
La Glacerie - Schéma directeur Crève cœur – rue Lucet – rue Lansonneur	Ville de La Glacerie Communauté urbaine de Cherbourg	1 300 000 €	300 000 €
Cherbourg - EPHAD Hauts de Quicampoix	Ville de Cherbourg-Octeville		1 000 000 €
Querqueville - Salle Multisports	Ville de Querqueville	1 500 000 €	500 000 €
Accessibilité bus (1ère tranche)	Communauté urbaine de Cherbourg	555 000 €	277 500 €
Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information des Voyageurs (SAEIV)	Communauté urbaine de Cherbourg	485 000 €	242 500 €
Priorité bus	Communauté urbaine de Cherbourg	300 000 €	150 000 €
Equeurdreville - Réseau de cheminements doux	Ville d'Equeurdreville	400 000 €	160 000 €
TOTAL			3 950 000 €

Aussi, le Conseil autorise M. le Président à signer la convention d'application 2008-2010.

ADOPTE à l'UNANIMITE

25 - 2009/011 - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE - PROJETS PROPOSES ET MAQUETTE FINANCIERE

M. CAZENEUVE

Par délibération en date du 21 novembre 2007, la Communauté urbaine de Cherbourg a fait officiellement acte de candidature en vue de l'élaboration avec le Conseil général de la Manche d'un contrat de territoire.

Sur la base d'un diagnostic commun et en tenant compte des axes d'intervention du Conseil général, des propositions d'actions ont été formulées.

Le descriptif du programme d'actions du présent contrat de territoire est précisé à travers les fiches-projets suivantes :

Axe 1 : Permettre à l'agglomération de conforter son rôle d'entraînement au service du bassin de vie du Cotentin

Axe 2 : Renforcer l'attractivité de l'agglomération par des équipements structurants

Axe 3 : Apporter les services de proximité dans une logique de réseau et de confortement des dynamiques sociales, éducatives et sportives

Axe 4 : Accompagner le développement durable

Le contrat de territoire couvrira la période 2009-2011 et sera articulé autour des deux types d'actions :

- celles ayant un rayonnement au niveau du bassin de vie du Cotentin,
- celles concernant la seule agglomération.

Pour l'extension de la Cité de la Mer-3ème phase et la mise aux normes du Théâtre de Cherbourg qui sont des opérations structurantes allant au-delà de 2011, les crédits pour la période 2012-2014, objet d'un second contrat de territoire, pourront être pré-réservés.

Financements proposés par le Conseil général au titre du bassin de vie du Cotentin				
Axe 1 : Permettre à l'agglomération de conforter son rôle d'entraînement au service du bassin de vie du Cotentin				
	Taux du CG 50 en % du reste à charge	Période 2009-2014	Contrat 2009-2011	Contrat 2012-2014
Extension de la Cité de la Mer-3ème phase	20 %	400 000 €	400 000 €	
Mise aux normes du Théâtre de Cherbourg	25 %	900 000 €	100 000 €	800 000 €
Réalisation d'une base nautique	25 %	595 000 €	595 000 €	
Total			1 095 000 €	

Financements proposés par le Conseil général au titre de l'agglomération cherbourgeoise			
	Reste à la charge des Maître d'ouvrages	Taux du CG 50 en % du reste à charge	Fond de développement du territoire proposé
Axe 2 : Renforcer l'attractivité de l'agglomération par des équipements structurants			
Création d'un pôle d'art contemporain	514 400 €	25 %	129 000 €
Aménagement de la Lande Saint-Gabriel	380 518 €	25 %	95 000 €
Etude stratégique sur le site de l'ancien Hôpital des Armées	Etude menée par le Conseil général		
Axe 3 : Apporter les services de proximité dans une logique de réseau et de confortement des dynamiques sociales, éducatives et sportives			
Actions territoriales en faveur de la jeunesse	Action conduite par le Conseil général		
Centre social Margannes à Equeurdreville-Hainneville	984 000	25 %	246 000 €
Salle Multisports à Querqueville	1 000 000 €	30 %	300 000 €
Crèche des Petits Marmots à Cherbourg	278 773 €	25 %	70 000 €
Création d'une Maison Relais à Cherbourg			167 000 €
Aménagement d'une Salle motricité Suzanne Brès à La Glacerie	315 219 €	25 %	79 000 €
Centre Socio-culturel des Rouges Terres à La Glacerie	80 000 €	25 %	20 000 €
Extension du COSEC à La Glacerie	24 000 €	25 %	6 000 €
Terrain en gazon synthétique du stade Joseph BOCHER à Equeurdreville	432 000 €	25 %	108 000 €
Axe 4 : Accompagner le développement durable			
Création d'une Chaufferie bois sur le site du Becquet	120 000 €	20 %	24 000 €
Animation OPAH (Renouvellement urbain et agglomération)	146 658 €	20 %	29 000 €
		Total	1 273 000 €

En dehors du contrat de territoire, le Conseil général inscrirait également :

- 538 000 € au titre de la mise aux normes des stations d'épuration Est et Ouest pour la partie rurale,
- 384 000 € via le Syndicat Mixte Ports Normands Associés pour l'opération de l'esplanade du Port des Flamands à Tourlaville.

Aussi, le conseil autorise le Président à signer le contrat de territoire (2009-2011) avec le Conseil général de la Manche.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**26 - 2009/002 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - ORU "Entre terre et mer"
Actualisation du plan de financement de l'équipe-projet pour l'année 2008**

M. CAZENEUVE

Le Conseil approuve le plan de financement de l'équipe-projet 2008 établi au coût réel et détaillé ci-dessous :

	Taux	Montant
ANRU	50%	25 983,47 €
Caisse des Dépôts	20%	10 393,39 €
Région Basse-Normandie	10%	5 196,69 €
CUC	20%	10 393,39 €
TOTAL		51 966,95 €

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**27 - 2009/054 - ORGANISATION DES ACTEURS DU TOURISME - CREATION D'UN EPIC
COMMUNAUTAIRE**

M. CAZENEUVE

Afin de poursuivre son soutien financier au développement touristique et suite à l'instauration d'une taxe de séjour, la Communauté urbaine souhaite créer un établissement public industriel et commercial qui assurera les missions d'un office de tourisme conformément à l'article L 133.3 du code du tourisme.

Cet établissement rassemblera les associations "Maison du Tourisme" et "station nautique". Il reprendra l'ensemble du personnel de ces associations.

Il sera administré par un comité de direction composé de 27 membres :

- 14 élus de la CUC
- 10 membres extérieurs
- 3 membres es-qualités (CDT-CRT-CCI).

Aussi, le conseil :

- décide de la création d'un office de tourisme sous la forme d'un EPIC,
- adopte les statuts de l'EPIC,
- désigne 14 de ses représentants au sein du futur comité de direction :

Titulaires	Suppléants
Jean LAGARDE	Christian BERNARD
Geneviève GOSSELIN	Adeline BOUKERROU
Muriel JOZEAU-MARIGNE	Monique PICOT
Jean-Pierre LEBOURGEOIS	Daniel LERECULEY
Yvan DUPONT	Christian CATHERINE
Guy EUGENE	Liliane LOISEL
Hervé CORBIN	Jean LEVALLOIS
Guylaine GODIN	Dominique VAYER
Bernard CAUVIN	Louis POUTAS
Jean-Pierre LELOY	Annick GODEFROY
Dominique PINEL	Paul GOUREMAN
Hubert VIGNET	Jean-Marie HARANT
Pascal ROUSSEL	Christian LEMARCHAND
Gérard BIGOT	Jean-Michel MAGHE

ADOpte à l'UNANIMITE

**28 - 2009/056 - Troisième phase de développement de la Cité de la Mer
Grande galerie des engins et des hommes. Contrat de projet Etat-Région**

M. ROUXEL

Le contrat de projet Etat-Région intègre la réalisation d'une troisième phase de développement de la Cité de la Mer.

Cette troisième phase se décompose en quatre opérations :

1. La grande galerie des engins et des hommes
2. La Cité des enfants
3. Un espace émigration et Titanic
4. La rénovation du patrimoine

Lors de sa séance du 16 octobre 2008, le conseil de communauté avait approuvé le programme de réalisation de la grande galerie des engins et des hommes. L'objectif de l'opération est de mettre en valeur les engins habités majeurs de la conquête des grands fonds océaniques et les hommes qui leur sont associés.

Les mises au point du contrat de projet avec l'Etat et la Région ainsi que du contrat de territoire avec le conseil général de la Manche nécessitent la présentation d'un nouveau plan de financement de cette opération sachant que le montant des crédits FEDER reste à définir :

Contrat de projet, Etat- région	200.000 € H.T.
Union Européenne, FEDER	100.000 € H.T.
Contrat de territoire, conseil général	40.000 € H.T.
Communauté urbaine de Cherbourg	160.000 € H.T.
TOTAL	500.000 € H.T

Aussi, le conseil :

- approuve le plan de financement de l'opération sachant que celui-ci peut-être modifié mais que la charge nette des différents partenaires resterait identique en cumulant les deux projets cité des enfants et grande galerie des engins et des hommes
- autorise le Président à rechercher les subventions les plus larges et à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

ADOpte à l'UNANIMITE

**29 - 2009/055 - Troisième phase de développement de la cité de la Mer
Cité des enfants. Contrat de projet Etat-Région**

M. ROUXEL

Le contrat de projet Etat-Région intègre la réalisation d'une troisième phase de développement de la Cité de la Mer.

Cette troisième phase se décompose en quatre opérations :

1. La grande galerie des engins et des hommes
2. La Cité des enfants
3. Un espace émigration et Titanic
4. La rénovation du patrimoine

Les 17 aquariums de la Cité de la mer rencontrent un succès incontestable. Aujourd'hui, il importe d'y adjoindre une muséographie plus spécifiquement destinée aux jeunes enfants (3-7 ans) et à leurs familles.

Il convient de faire appel à un programmeur spécialisé qui sera à même de bâtir un programme pour aboutir à la mise en oeuvre de ce nouvel espace.

Enfin, les mises au point du contrat de projet avec l'Etat et la Région ainsi que du contrat de territoire avec le conseil général de la Manche nécessitent la présentation d'un plan de financement pour cette opération sachant que le montant des crédits FEDER reste à définir :

Contrat de projet, Etat- région	200.000 € H.T.
Union Européenne, FEDER	100.000 € H.T.
Contrat de territoire, conseil général	40.000 € H.T.
Communauté urbaine de Cherbourg	160.000 € H.T.
TOTAL	500.000€ H.T.

Aussi, le conseil :

- autorise le lancement de cette opération

- approuve le plan de financement qui lui est proposé sachant que celui-ci peut-être modifié mais que la charge nette des différents partenaires resterait identique en cumulant les deux projets cité des enfants et grande galerie des engins et des hommes

- autorise le Président à rechercher les subventions les plus larges et à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**30 - 2009/041 - Cité de la Mer - Avenant à la convention de prêt des objets du CSS
ALABAMA**

M. ROUXEL

Le conseil approuve l'avenant à la convention de prêt des objets du CSS ALABAMA ayant pour objet la reconduction du prêt pour une période de 5 ans, soit du 1er novembre 2008 au 1er novembre 2013.

ADOPTE à l'UNANIMITE

31- 2009/048 - FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2009

M. LAGARDE

Le conseil a fixé les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'habitation:	8,13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties:	10,95%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties:	27,16%
Taxe professionnelle:	6,25%
Taxe professionnelle de zone:	17,52%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères:	11,70%

Intervention de M. ROUXEL pour informer les conseillers que le débat a été très difficile au Conseil général. Il rappelle que le Conseil général a mis en place une nouvelle politique d'abattement qui aura des répercussions lourdes sur les ménages les plus modestes de l'agglomération. Avec cette nouvelle politique fiscale, il précise que le Conseil général va disposer d'un produit de 1 700 000 euros.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**32 - 2009/047 - EXERCICE 2009
DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

M. LAGARDE

Le conseil :

- a adopté la décision modificative n° 1 exercice 2009 :
 1. du budget principal,
 2. du budget annexe de l'assainissement,
- a autorisé le versement des subventions aux attributaires concernés.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**33 - 2009/005 - FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR
BUDGETS DU CYCLE DE L'EAU**

M. LAGARDE

Le conseil a autorisé les admissions en non-valeur pour les budgets détaillés ci-dessous :

- budget annexe de l'eau : 11 170.61 € soit 11 785.12 € HT
- budget annexe de l'assainissement : 4 502.81 € soit 4 559.97 € HT

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets concernés, à savoir:

budget eau: compte 654 enveloppe 8784,
budget assainissement: compte 654 enveloppe 9765

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**34 - 2009/004 - SOCIETE DES COURSES DE CHERBOURG-OCTEVILLE
TRANSFORMATION DES AVANCES CONSENTIES
EN SUBVENTION AU TITRE DES EXERCICES 2003 ET 2004**

M. LAGARDE

Le conseil a autorisé la transformation des avances en garanties d'emprunt versées au 31 décembre 2004 au titre du contrat de prêt n° 03155141, soit au total 141 732.84 euros en subvention d'équipement.

Les écritures comptables d'apurement figureront au budget principal, en décision modificative n°1/2009 selon les conditions suivantes :

- crédit compte 2761 013
- débit compte 2042 013.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**35 - 2009/046 - REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION EST
AUTORISATION DE PROGRAMME N°1/2009. CREDITS DE PAIEMENT**

M. LAGARDE

Le conseil, dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration Est :

- autorise la création d'une autorisation de programme n° 1-2009 de 33 555 901.17 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement comptes 2313 (env. 10802), 2315 (env. 10804) et 238 (env. 10803 et 10805),

- autorise l'ouverture des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

o 2009	5 458 817.38 €
o 2010	10 917 634.75 €
o 2011	10 917 634.75 €
o 2012	6 261 814.29 €, soit un total de 33 555 901.17 €

- dit que le plan de financement du crédit de paiement 2009 sera réajusté au budget supplémentaire 2009 afin de financer la part nette au moyen de l'excédent reporté.

ADOpte à l'UNANIMITE

**36 - 2009/008 - SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
du SECOND DEGRE - EXERCICE 2009**

M. LAGARDE

Le conseil a autorisé les versements des subventions détaillées ci-dessous :

. 956,63 € répartis aux différents établissements d'enseignement technique dans le cadre des visites pédagogiques ;

. 41 548,98 € répartis aux différents établissements d'enseignement général et technique dans le cadre de l'approvisionnement en fournitures scolaires ;

. 15 244,86 € répartis aux différents établissements du second degré dans le cadre des séjours linguistiques ;

. 1 093,74 € répartis aux différents établissements du second cycle dans le cadre du fonds d'échange entre les jeunes du monde.

Les dépenses seront imputées au budget :

- compte 65738 22 env. 4678
- compte 65738 22 env. 4676
- compte 65738 22 env. 4677
- compte 6574 22 env. 5587

ADOpte à l'UNANIMITE

**37 - 2009/057 - CONTRAT D'AGGLOMERATION. AGENDA 21
ACTION 3 "FORMER LES ARTISANS A LA CONSTRUCTION –
RENOVATION ENVIRONNEMENTALE"**

Mme LEJUEZ

Dans le cadre de son agenda 21, le conseil de communauté a décidé d'apporter une aide financière à l'association normande pour la formation dans l'artisanat et le bâtiment (ANOFAB) suite à la mise en place de sessions : "former les artisans à la construction-rénovation environnementale".

Le montant global des formations organisées par l'ANOFAB au premier semestre 2009 est de 7 210 €. La Communauté urbaine de Cherbourg participe à hauteur de 30 %, plafonné à 2 163 €.

La dépense sera imputée à l'enveloppe 13150 compte 6228 830 728 F.

ADOpte à l'UNANIMITE

**38 - 2009/043 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable
de l'ensemble résidentiel d'habitations "LE CAMBERRA" à TOURLAVILLE**

Mme LEJUEZ

Le conseil de communauté a autorisé le Président à signer avec la Sté TAGERIM PROMONORD, représentée par M. TISSERAND aménageur du lotissement "Le Camberra" à Tourlaville une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

ADOpte à l'UNANIMITE

**39 - 2009/044 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable
du lotissement "Le Hameau du Blanc Ruisseau" à Cherbourg-Octeville**

Mme LEJUEZ

Le conseil de communauté a autorisé le Président à signer avec la SCCV "Le Hameau du Blanc Ruisseau" représentée par M. GENGARLE (groupe BREMOND) aménageur du lotissement "Le Blanc Ruisseau" à Cherbourg-Octeville, une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

ADOpte à l'UNANIMITE

**40 - 2009/001 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
"SOUTENIR LES PROJETS DE DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES JEUNES"**

Mme LEJUEZ

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement "soutenir les projets de découverte de l'environnement pour les jeunes", le conseil a approuvé le versement de subventions aux établissements et associations désignés ci-dessous :

Etablissements	Montant
collège J.B. Charcot	825,60 €
école des Roquettes	590,99 €
association Nord-Cotentin Moutain Bike	500,00 €
TOTAL	1 916,59 €

La dépense sera imputée au budget compte 6574 830 663H env. 8480.

ADOpte à l'UNANIMITE

**41 - 2009/042 - ACQUISITION D'UNE HYDROCUREUSE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT
Autorisation de signer les marchés**

Mme LEJUEZ

Le conseil de communauté en séance du 16 octobre 2008 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert scindé en 2 lots techniques (châssis-cabine et équipements d'hydrocurage) en vue de l'acquisition d'une hydrocureuse pour le service assainissement.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2009 a attribué ainsi les 2 lots :

- lot n° 1 - Société DIVINOR : 71 910,00 € H.T.
- lot n° 2 - Société HYDROVIDE : 119 608,00 € H.T.

Aussi, le conseil autorise M. le Président à intervenir à la signature des marchés susvisés ainsi que l'inscription d'un crédit complémentaire de 7 518 € HT nécessaire à cette acquisition.

La dépense sera imputée au budget de l'assainissement article 2182 3-3F - env. 45.

**42 - 2009/049 - CHERBOURG-OCTEVILLE. OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
SECTEUR NIVERNAIS-RUE DE L'ORLEANAIS
AMENAGEMENT DE VOIRIE**

M. BERNARD

Le conseil a autorisé le lancement de l'appel d'offres ouvert des travaux de VRD de la rue de l'Orléanais.

Cette consultation a pour objet la modification du tracé de la chaussée et des trottoirs, la réorganisation des pieds de bâtiments et plus particulièrement la recherche de stationnement supplémentaire, l'amélioration des accès secours et la mise en place de conteneurs à déchets enterrés.

Les travaux sont estimés à 147 000 € TTC.

La dépense sera imputée au budget 2315 824 694H env.16804.

ADOpte à l'UNANIMITE

**43 - 2009/050 - FOURNITURE DE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE - LOT N°6
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

M. BERNARD

Le conseil de communauté en séance du 20 novembre 2008 a autorisé la signature des marchés des 7 lots de l'appel d'offres relatif à la fourniture de matériel et d'outillage de voirie.

Or, il s'avère que pour le lot n°6 concernant l'acquisition de deux scies portatives, le montant du marché indiqué dans la délibération soit 717.60 € était un prix à l'unité qu'il convient de multiplier par deux soit un montant définitif de 1 435.20 €, montant retenu par la CAO le 14 octobre 2008 pour l'attribution du marché.

En conséquence, le conseil a autorisé le Président à intervenir à la signature de ce marché pour un montant de 1 435.20 €.

La dépense sera imputée au budget 21578 013C env. 494.

ADOpte à l'UNANIMITE

**44 - 2009/029 - FOURNITURE DE MORTIERS SPECIAUX - ANNEE 2009
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

M. BERNARD

Un appel d'offres a été relancé après appel d'offres infructueux pour la passation d'un marché à bons de commande concernant la fourniture au cours de l'année 2009 de mortiers spéciaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 mars 2009 a décidé d'attribuer le marché à la Sté SONEN dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, le conseil a autorisé le Président à intervenir à la signature du marché.

L'imputation de la dépense sera multiple.

**45 - 2009/022 - TRAVAUX DE VOIRIE
MARCHÉ A BONS DE COMMANDE ANNÉE 2009 - AVENANT N°1**

M. BERNARD

Le conseil a autorisé la passation de l'avenant n° 1 au marché contracté avec la Sté COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE pour la réalisation de travaux de voirie sur le territoire de la communauté urbaine de Cherbourg.

Cet avenant a pour objet d'apporter les modifications nécessaires à l'exécution de ce marché et concernent les clauses détaillées ci-dessous :

1 - **Article 2.3.1 du CCAP** : un prix pour la signalisation temporaire ayant été prévu au bordereau des prix unitaires, il convient de lire " les prix du marché sont établis en prenant en compte tous les frais d'installation de chantier, d'essais et de contrôles qui sont à la charge de l'entreprise"

2 - **Le prix 40.1** du bordereau de prix unitaires qui prévoit la fourniture d'un élément béton est inférieur au prix 40.2 qui ne la prévoit pas.

Il convient donc de rectifier cette inversion de prix et de lire :

- prix 40.1 : 140€/ u
- prix 40.2 : 50€/ u

3 - **Prix 67: coefficient multiplicateur pour travaux de nuit** : le prix proposé est un prix unitaire (35€) et non un coefficient majorateur.

Le coefficient de 1.15 sera appliqué.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**46 - 2009/021 - FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SNEC PAR LA SOCIÉTÉ INEO RESEAU
NORD OUEST. TRANSFERT DES MARCHES EN COURS**

M. BERNARD

Suite à une fusion-absorption, le conseil a autorisé la passation de l'avenant de transfert du marché n° 180/2006 contracté avec la société SNEC à la société INEO Réseaux Nord Ouest.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**47 - 2009/020 - FUSION ABSORPTION DE LA STE PROSIGN FRANCE PAR LA STE AXIMUM
TRANSFERT DE MARCHÉ**

M. BERNARD

Suite à une fusion-absorption de la société PROSIGN FRANCE par la société AXIMUM, le conseil a autorisé la passation de l'avenant de transfert du marché n° 06/08.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**48 - 2009/030 - QUERQUEVILLE. ECOLE DES FOURRIERS
AMENAGEMENT DE PISTE CYCLABLE. RESILIATION DES MARCHES**

M. BERNARD

A défaut d'un accord conclu avec la Marine Nationale, le conseil a autorisé la passation d'avenants ayant pour objet la résiliation des marchés détaillés ci-dessous :

- sté COLAS IDFN pour un montant de	274 338,48 € TTC
- Sté CLOTURES MARIE pour un montant de	50 136,32 € TTC
- Sté DR INDUSTRIE pour un montant de	120 975,40 € TTC

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**49 - 2009/019 - CHERBOURG-OCTEVILLE. PLACE NAPOLEON - QUAI LAWTON COLLINS
AMENAGEMENT DE PISTE CYCLABLE - LOT N°1. AVENANT N°1**

M. BERNARD

Le conseil a autorisé la passation de l'avenant n° 1 au marché contracté avec la Sté MASTELLOTTO pour un montant de 9 311,46 € TTC.

Le montant initial du marché est ainsi porté de 66 222,52 € TTC à 75 533,98 € TTC.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**50 - 2009/035 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - REALISATION D'UN ATELIER DE
MAINTENANCE ET RESTRUCTURATION DE LOCAUX EXISTANTS SUR LE SITE
UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - AVENANTS AUX MARCHES**

M. LE MIEUX

Le conseil a autorisé la SHEMA en qualité de mandataire à signer l'avenant au marché du lot n° 1 "gros-oeuvre" qui s'élève à 7 178,19 € TTC. Le montant du marché de la Sté BERNARD est ainsi porté de 101 164,92 € TTC à 108 343,11 € TTC et le montant global des marchés de 304 714,82 € TTC à 311 893,01 € TTC.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**51 - 2009/036 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITAIRE - MAISON DE L'ETUDIANT - LOCAUX MEDICO SOCIAUX SUR LE SITE
UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - AVENANTS AUX MARCHES**

M. LE MIEUX

Le conseil a autorisé la SHEMA, en qualité de mandataire, à signer les avenants aux marchés de travaux récapitulés ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
3	Charpente Métallique	CTI BAT	153 198.03	5 133.23	158 331.26
5	Menuiseries Extérieures	CTI BAT	161 875,02	-1 646.89	160 228.13
7	Cloisons Doublage et Distribution	MARY SAS	89 321.59	1 184.81	90 506.40
10	Plomberie Chauffage Ventilation	LEBOUCHER ROSALIE	213 302,11	24 414.39	237 716.50
16	Terrassements Voirie Assi EU EP	MASTELLOTTO SAS	185 396,74	1 255.80	186 652.54

Le montant global des marchés de travaux est ainsi porté de 2 138 690,24 € TTC à 2 169 031,58 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

52 - 2009/037 - CONTRAT D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - AVENANTS AUX MARCHES

M. LE MIEUX

Le conseil a autorisé la SHEMA, en qualité de mandataire à signer les avenants aux marchés de travaux récapitulés ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
1	Gros-Œuvre	TPC	1 164 320,69	16 478.38	1 180 799.05
11	Electricité	Lévêque	97 961,40	3 765.70	101 727.10

Le montant global des travaux est ainsi porté de 2 693 806,34 € TTC à 2 714 050,42 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

53 - 2009/038 - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE A USAGE DE BUREAUX POUR LE POLE OPERATION ET SERVICES TECHNIQUES 1 RUE DE LA MARINE A CHERBOURG-OCTEVILLE - AVENANTS AUX MARCHES

M. LE MIEUX

Le conseil a autorisé la passation d'avenants aux marchés de travaux récapitulés ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulé	Entreprise	Montant marché initial (€TTC)	Montant avenants (€TTC)	Total (€TTC)
1	Démolitions, fondations spéciales, gros oeuvre	FAUCILLION	790 062,71	1 740.20	791 802.91
14	Ascenseur	ESPASS	36 894.21	1 578.72	38 472.93

Le montant global des travaux, y compris les décisions du Président est ainsi porté de 4 317 298,21 € TTC à 4 320 617,13 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

54 - 2009/045 - CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013 - EXTENSION DU HALL TECHNOLOGIQUE - DEMANDE D'EXERCICE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

M. LE MIEUX

La Communauté urbaine, dans le cadre de différentes délégations de maîtrise d'ouvrage de l'Etat, a réalisé des opérations de construction sur le site universitaire de Cherbourg que ce soient les bâtiments de l'Institut Universitaire de Technologie, du DEUG de Sciences, la Bibliothèque-Maison de l'étudiant, la Halle de Sports ou le Hall Technologique. Ce dernier bâtiment, dont la surface hors œuvre nette est de 1 182 m², a pour vocation de développer les liens entre enseignants chercheurs et les entreprises.

Lors de la préparation du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, l'Université de Caen Basse-Normandie a proposé l'extension de ce bâtiment du Hall Technologique afin d'y regrouper l'ensemble des activités de recherche universitaire du site de Cherbourg-Octeville.

Les besoins exprimés par l'université dans le cadre du dossier d'expertise des besoins sont de l'ordre de 1 200 m². Le conseil d'administration de l'Université de Caen Basse-Normandie a émis lors de sa séance du 12 décembre 2008, un avis favorable sur le projet.

L'enveloppe prévue au CPER est de 2 600 000 € avec le plan de financement suivant :

Etat	730 000 €	28,07 %
Région	690 000 €	26,54 %
Syndicat Mixte du Cotentin	1 180 000 €	45,39 %
Total	2 600 000 €	100 %

Aussi, le Conseil autorise le Président à :

- solliciter auprès de l'Etat, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction de l'extension du hall technologique,
- signer la convention de délégation correspondante,
- déposer un dossier de financement auprès des autorités régionales de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER),

La dépense sera imputée compte 458111 760K 16764.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**55 - 2009/016 - PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE TELESURVEILLANCE
DES SITES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG. AVENANT N° 7 AU MARCHE
187/2005**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise la passation d'un avenant n° 7 aux marchés contractés avec la société SPGO Côte Normande et SPGO High Tec décomposé ainsi qu'il suit :

- 17 abonnements postes de travailleurs isolés :	3 903,74 € TTC
- suppression abonnements divers :	<u>- 2 195,86 € TTC</u>
TOTAL	1 708,88 € TTC

Le montant total des marchés est ainsi porté à 155 257,75 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**56 - 2009/006 - Fourniture de pneus neufs "été & hiver" pour véhicules de tourisme,
utilitaires et 4x4. Marché à bons de commande - Avenant n°1**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 1 au marché contracté avec la Sté Alençon Pneus pour la fourniture de pneus neufs "été et hiver" pour véhicules de tourisme, utilitaires et 4x4.

Cet avenant a pour objet la diminution des conditions commerciales octroyées aux distributeurs ce qui entraîne les modifications suivantes :

	ancienne remise	nouvelle remise
- pneus neufs véhicules tourisme Dunlop	48 %	43 %
- pneus neufs véhicules tourisme Continental	48 %	43 %

La dépense sera d'imputation multiple.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**57 - 2009/053 - SOCIETE VALNOR
AVENANT DE MODIFICATION DE LA FORMULE DE REVISION**

M. LE MIEUX

Le conseil a autorisé la passation de l'avenant au marché VALNOR ayant pour objet la régularisation de la formule de révision de son marché.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**58 - 2009/039 - ABATTOIR COMMUNAUTAIRE
TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS 2007. AVENANTS AUX MARCHES**

M. MAGHE

Le conseil a autorisé la passation des avenants aux marchés contractés avec les sociétés SEEG et LEFER qui n'ont aucune incidence financière sur le montant total des travaux.

ADOpte à l'UNANIMITE

**59 - 2009/007 - ABATTOIR COMMUNAUTAIRE
NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE**

M. MAGHE

Le conseil a approuvé la nouvelle grille tarifaire de l'abattoir communautaire à compter du 1er avril 2009.

ADOpte à l'UNANIMITE

**60 - 2009/032 - Tourlaville - Rue des Cytises - Classement dans le domaine public
communautaire**

M. LEMARCHAND

Le conseil a autorisé l'acquisition à titre gratuit des terrains d'emprise de la voie et le classement dans le domaine public communautaire de la rue des Cytises dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la voirie	N° de voirie	Longueur à l'axe	Largeur d'emprise	Parkings
rue des Cytises	4086	78	6	9 places

Les frais inhérents à l'acte seront inscrits au budget principal compte 2112 822 022B env. 500.

ADOpte à l'UNANIMITE

La séance est levée à 17 h 20.

Le Président,

Bernard CAZENEUVE